

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

Présents : BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Joelle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Anne BARBET	à	Dominique QUEHEILLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre VIDEGARAY	suppléant de	André MINJUZAN
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-12-AID

GROUPEMENT DE COMMANDES : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

M. CARSUZAA précise qu'à l'occasion de réunions de travail de la Commission de Services Techniques, il est apparu intéressant de créer des groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle qui concerneraient la ville d'Oloron, le SICTOM du Haut Béarn, la CCPO et les communes membres.

La commission ad hoc a engagé une réflexion plus approfondie et à l'issue d'un état des lieux effectué auprès de chaque commune, il a été proposé, dans un premier temps, de lancer dès 2012 les consultations pour les domaines suivants :

- Fournitures administratives
- Vêtements de travail et protections individuelles
- Carburant
- Produits phytosanitaires

D'autres sont d'ores et déjà en cours d'étude mais les marchés actuels ne permettent une révision qu'à partir de 2013 : contrôles réglementaires des bâtiments, assurances....

La CCPO souhaite s'engager dans cette démarche avec la ville d'Oloron, qui lui permet de bénéficier de l'expérience de son service achat.

Les communes qui le souhaitent vont être invitées à se prononcer sur les différents thèmes par délibération de leur Conseil Municipal.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur : la Ville d'Oloron
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être M. MINJUZZAN, membre de la CAO ; la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les domaines identifiés pour 2012
- **DESIGNE** Monsieur MINJUZZAN, Membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

